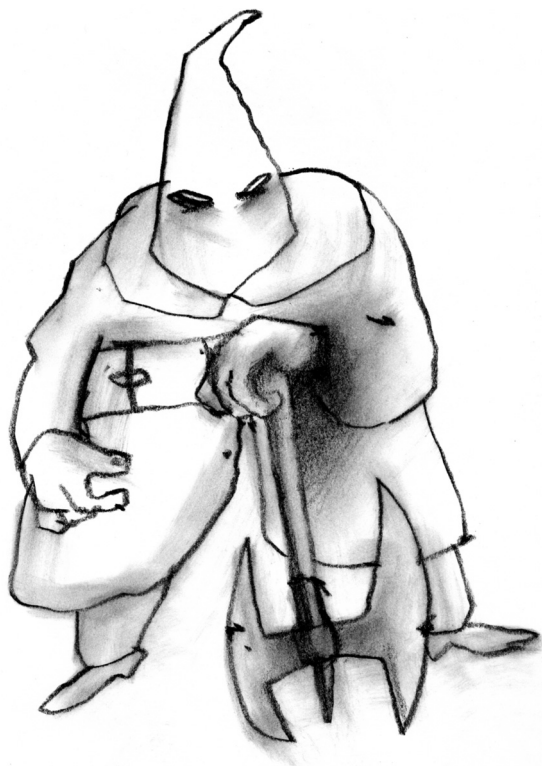


Haro sur la santé publique

Marie Kayser, médecin généraliste

Le Dr Alain Braillon, praticien hospitalier et chercheur en santé publique, dirigeait depuis 2006 la mission régionale pour l'évaluation des pratiques professionnelles au sein du service d'évaluation médicale du Professeur Dubois au CHU d'Amiens. Il vient de voir son poste supprimé après un vote de la Commission Médicale d'Établissement (CME) du CHU¹. Cette suppression de poste va encore réduire le service du Professeur Dubois, qui ne comptait jusque là que deux collaborateurs (pas de secrétaire, plus de bureau pour accueillir étudiants ou internes, qui se voient refuser leurs demandes de stage).

La raison invoquée par le président de la CME est la suppression d'une subvention spécifique de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) de Picardie pour son poste.



Cette suppression de poste a été l'objet d'une assez large médiatisation depuis plusieurs mois². Le Professeur Dubois y souligne que le Docteur Braillon a « le meilleur score de publications médicales du CHU »³ parmi les praticiens hospitaliers. Il « a mis en place un programme exemplaire de prévention du tabagisme avec toutes les maternités publiques et privées de la région », « a aidé à améliorer la prévention de la transmission de l'hépatite B de la mère à l'enfant » et à « prévenir les récurrences après les tentatives de suicide ». Il relève que les actions que le Docteur Braillon a menées

n'ont pas bénéficié directement aux services du CHU d'Amiens, ce qui expliquerait la décision de la CME, mais que son poste ne coûtait rien à l'hôpital, car il était financé par des subventions sur projets.

Sur un plan plus général, le Professeur François Bourdillon, président de la Société française de santé publique (SFSP), déplore dans le BMJ la vulnérabilité des postes en santé publique, car ils ne sont pas producteurs de recettes dans le système de tarification à l'activité (T2A).

Dans une région où les besoins sont immenses : densité médicale et en lits d'hospitalisation faibles, état de santé précaire⁴ à l'image de l'état socio-économique, cette éviction est encore plus incompréhensible.

Le Professeur Dubois estime que les études critiques du Docteur Braillon sur l'insuffisance de dépistage du cancer colo-rectal ou des moyens attribués à la lutte contre le tabagisme pendant la grossesse, ainsi que ses prises de position critiques envers la Société française d'urologie sur le dépistage du cancer de la prostate et contre la publicité en faveur de l'alcool sur Internet peuvent aussi expliquer ce choix⁵.

Cette éviction pose deux questions fondamentales :

- La santé publique qui, d'après la ministre de la Santé devait être sanctuarisée, est-elle toujours une mission qu'un CHU doit remplir ?
- La santé publique a-t-elle besoin d'une expertise au service des lobbies et des intérêts de tous ordres ou d'une expertise qui repose sur les faits scientifiquement établis et ne craigne ni la confrontation, ni la polémique ? ■

1. Le Docteur Braillon rapporte que c'est par mail qu'il a été informé que son poste était supprimé.

La CME a voté cette suppression en dehors de l'ordre du jour, en fin de séance, avec un tiers des membres.

2. Paul Benkimoun BMJ 09/02/10 ; APM 12/02/10 ; Roger Lenglet Charlie Hebdo 04/02/10 ; Dominique Dupagne <http://www.atoute.org/n/article146.html> ; Professeur Fabry Risques et qualité 04/10 ; Healthwatch 07/04/10.

3. Les publications médicales rapportent de l'argent au CHU dans le cadre de l'enveloppe MERRI (Mission d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation).

4. La région Nord Picardie est la deuxième en France pour la mortalité prématurée des hommes.

5. Le Professeur Gérard Dubois est lui poursuivi devant la 17^e chambre correctionnelle par la Confédération des buralistes pour avoir dit que le tabac était un produit qui tuait. Les lobbyistes appellent ça une « procédure-bâillon », destinée à imposer le silence.